

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2014

Séance extraordinaire du conseil, sous la présidence du maire, tenue le 23 septembre 2014 à dix-huit heures trente minutes, à la Salle municipale au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Jacqueline Désindes, conseiller au siège no 3
Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
René Tétreault, conseiller au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance.

Lecture de l'avis spécial et l'ordre du jour est remise par la directrice générale / secrétaire-trésorière

A tous les membres du conseil,

Madame, Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Newport est convoquée par les présentes par Monsieur Lionel Roy, maire, pour être tenue à l'Hôtel de Ville à 18 heures 30 le mardi 23 septembre 2014, et qu'il sera pris en considération, les sujets suivants :

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.
- 2) Adoption de l'ordre du jour.
- 3) Cueillette et transports des matières résiduelles 2015, 2016 et 2017.
- 4) Séance close.

Donné à Newport, ce 17 septembre 2014.
La directrice générale / secrétaire-trésorière
Lise Houle

Je, Lise Houle, soussignée, certifie sous mon serment d'office que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 152 et 153 du Code municipal ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23 septembre 2014.

La directrice générale / secrétaire-trésorière
Lise Houle

2014-115 *résolution no 2014-115*

Proposé par le conseiller Germain Boutin
Appuyé par la Conseillère Anne Marie Yeates Dubeau

L'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

3) Cueillette et transports des matières résiduelles 2015, 2016 et 2017.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS, le 27 août 2014 à 11 heures 01.

Personnes présentes :

- Lise Houle, directrice générale/secrétaire-trésorière
- Luc Deslongchamps, inspecteur en bâtiment et environnement
- Stanley Taylor
- Nathalie Veilleux.

2015	RÉSIDUELLES	RECYCLABLE	TPS	TVQ	TOTAL
RÉGIE DES HAMEAUX					
SERVICES DENIS FORTIER STANLEY & DANNY TAYLOR INC.	25 539.78 \$	25 539.78 \$	2 553.98 \$	5 095.19 \$	58 728.73 \$
TRANSPORT ARLIE C. FEARON					
2016	RÉSIDUELLES	RECYCLABLE	TPS	TVQ	TOTAL
RÉGIE DES HAMEAUX					
SERVICES DENIS FORTIER INC. STANLEY & DANNY TAYLOR INC.	26 050.58 \$	26 050.58 \$	2 605.06 \$	5 197.09 \$	59 903.31 \$
TRANSPORT ARLIE C. FEARON					
2017	RÉSIDUELLES	RECYCLABLE	TPS	TVQ	TOTAL
RÉGIE DES HAMEAUX					
SERVICES DENIS FORTIER INC. STANLEY & DANNY TAYLOR INC.	26 571.59 \$	26 571.59 \$	2 657.16 \$	5 301.03 \$	61 101.37 \$
TRANSPORT ARLIE C. FEARON					

2014-116 Résolution no 2014-116

Attendu que Stanley & Danny Taylor Transport inc. est la seule compagnie à avoir présenté une soumission conforme;

Il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau
Appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes
Et unanimement résolu

D'accorder à Stanley & Danny Taylor Inc. le travail tel que décrit dans l'appel d'offres intitulé «Enlèvement et élimination matières résiduelles et gros rebuts et récupération matières recyclables» pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, la présente résolution faisant foi de l'embauche selon l'article 32 (engagement des parties) du devis, coût de la présente pour 2015, 58 728.73 \$, pour l'année 2016, 59 903.31 \$ et pour l'année 2017, 61 101.37 \$.

ADOPTÉ

Les conseillers Boutin, Morrison et Tétreault s'abstiennent de voter.

4) Fin de la séance

2014-117 résolution no 2014-117

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la séance soit levée. Il est 18 heures 40.

ADOPTÉ

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Lionel Roy, maire

Lise Houle, Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 23e jour de septembre 2014

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière